



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 14 Décembre 2020

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : RATIFICATION DE LA CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LA VIE LOCALE

L'An Deux Mille vingt, le 14 décembre à 16 heures 30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni au Centre culturel Alb'Oru en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 7 décembre 2020.

PRESENTS :

ARMANET Guy, BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, COLOMBANI Carulina, DE CASALTA Jean-Sébastien, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERETTI Philippe, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROMITI Gérard, ROSSI Michel, SALGE Hélène, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle, ZUCCARELLI Jean.

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jacques
CALLIER Jeanne	à	MUSSIER Emma
DE GENTILI Emmanuelle	à	PERETTI Philippe
MASSONI Jean-Joseph	à	MILANI Jean-Louis
PADOVANI Jean-Jacques	à	PADOVANI Marie-Hélène
PIPERI Linda	à	POLISINI Ivana
SIMEONI Gilles	à	SAVELLI Pierre
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS : MALAFRONTÉ Christine, VESPERINI Françoise.

QUORUM : 14

Le Président constate le quorum et invite le Conseil à désigner son secrétaire de séance. M. Pierre-Baptiste Simoni est désigné secrétaire de séance.

Conseil du 14 Décembre 2020

OBJET : RATIFICATION DE LA CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES HOMMES ET DES FEMMES DANS LA VIE LOCALE

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;

Considérant la détermination et la volonté de la Communauté d'Agglomération de Bastia à lutter contre les violences faites aux femmes ainsi que toutes formes de discrimination et à agir en faveur de l'égalité femme/homme dans le cadre des politiques publiques ;

Vu le rapport présenté aux membres du Conseil et l'avis favorable du Bureau du 30 novembre 2020 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(A l'unanimité)

De ratifier la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale ;

AUTORISE

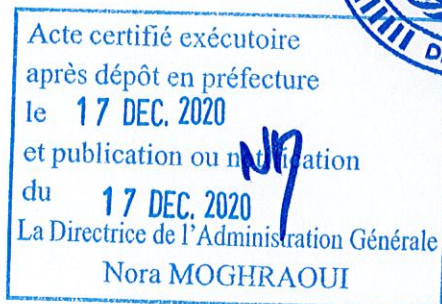
Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

Louis POZZO DI BORGO



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de deux mois à compter du présent affichage et notification